



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 67720

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la fibromyalgie, affection rhumatologique reconnue par l'OMS en 1992. Cette pathologie, qui touche plus de 1,3 million de personnes en France, entraîne des douleurs quasi permanentes, une fatigabilité anormale ainsi que de nombreux autres troubles fonctionnels, qui évoluent fréquemment vers un handicap professionnel. Malheureusement la prise en charge de cette pathologie, pour laquelle il n'existe pas de traitements spécifiques, reste difficile, voire quasi inexistante au niveau des organismes médicaux et sociaux, avec des différences notables selon les régions. Des équipes médicales travaillant sur la fibromyalgie pensent que cette maladie est due à une atteinte du système nerveux périphérique et/ou central et neuroendocrinien. Depuis peu, les spécialistes évoquent une origine éventuellement toxique de la fibromyalgie (intoxication chronique). Les malades réclament l'inscription de cette maladie sur la liste des maladies invalidantes et la mise en place d'une enquête de santé publique, comme l'a demandé le Dr Pello de Beaumont de Lomagne dans son rapport d'alerte envoyé en avril 2001 à l'Institut de veille sanitaire. Il lui demande donc s'il envisage de répondre favorablement à ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67720

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6037